



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# COVID 19 : déjà des impacts

## CSE Central FTV 26 et 30 mars 2020

**Le CSE Central de France Télévisions s'est tenu en deux fois, crise sanitaire oblige, et en visioconférence... Avec un point à l'ordre du jour, le COVID 19 et ses impacts sur l'entreprise.**

**Un constat, pour commencer :** le service public de Télévisions doit assurer sa mission d'information, d'éducation, de divertissement. Actuellement, alors que la population est confinée, les postes de télévisions sont allumés plus que jamais : 4H48 par jour en moyenne ; les audiences sont bonnes, excellentes même pour les journaux télévisés, et France 4, chaîne condamnée pourtant à disparaître cet été, rempli pleinement sa mission d'éducation.

Sur France.TV le nombre de visites a doublé ; l'info France Télévisions a touché 39 millions de TV spectateurs ; plus de 20 millions par jour, avec plus de 8 millions de TV spectateurs pour le 20 Heures, 4,5 millions pour le 13 Heures, 4 millions pour le 19/20.

*Où l'on constate donc que si le web « cartonne », il n'a pas, pour autant, tué la bonne vieille télévision. Le COVID 19 va-t-il changer la donne ?*

**Un paradoxe, ensuite :** nous fabriquons plus avec moins de monde... En « mode dégradé », et en externalisant certains programmes chez des producteurs.

*Nous restons vigilants quant à la suite : le mode dégradé doit rester exceptionnel, et les programmes externalisés doivent être ré-internalisés à terme.*

**Et puis, une incertitude :** personne ne sait quand notre fonctionnement pourra se normaliser à nouveau, avec nos émissions en public, les tournages de fictions et du feuilleton à Vendargues, la captation d'événements, la post production, la fabrication de programmes régionaux... La pleine activité pour tous nos personnels.

*Cette crise ne doit pas servir à démontrer que l'on peut travailler avec (beaucoup) moins de monde, ou que le télétravail est plus productif que le travail en présentiel, aux côtés des collègues. Le retour à la normale doit aller de pair avec des débriefs des méthodes de travail innovées lors de cette crise, et il doit permettre aux personnels de retrouver des conditions de travail rassurantes et des perspectives d'avenir.*

**Un impératif enfin :** protéger les personnels pendant l'épidémie. En achetant des masques, du gel hydro-alcoolique, des lingettes désinfectantes, des perches pour les micros, des parois en plexi pour séparer les postes de travail. En édictant des consignes sur les fameux « gestes barrières », en plaçant un maximum de salariés en télétravail, en réduisant la voilure côté fabrication des sujets pour les JT.

*La CFDT insiste sur l'importance du respect des « gestes barrières ». Les alertes des salariés, qui peuvent se sentir en danger, ou qui demandent des équipements de protection, doivent être entendues par les chefs de service qui sont responsables de la santé des personnels.*

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# DÉBAT, QUESTIONS, RÉPONSES

## Le Plan de continuité de l'activité (PCA) de France Télévisions

**On l'apprend un peu « grâce » à la crise sanitaire actuelle :** le PCA « pandémie » n'existe pas ; FTV a écrit un PCA « crue centennale » pour le siège parisien... Sinon, rien. Pas de PCA « pandémie », donc, pas plus que de PCA « catastrophe industrielle », « nucléaire » ou « événement naturel ». Espérons que le PCA « pandémie » en cours de rédaction actuellement servira de modèle à des plans anticipant les autres risques, de façon pragmatique et de manière à pouvoir être déclinés dans tous les sites de FTV.

## Les impacts économiques de cette crise

On n'en sait rien. Il faut fabriquer de nouveaux programmes, ce qui génère des dépenses nouvelles. Des recettes vont manquer du fait de l'annulation de nombreux écrans publicitaires, qu'il faut combler par du programme. Dépenses supplémentaires également : celles nécessaires pour assurer la sécurité des personnels,

Le report d'événements sportifs décale des dépenses prévues, l'annulation de compétitions (le Paris-Roubaix par exemple) génère des économies (pas de droits à payer, pas de coûts de production), mais il faut financer un programme de remplacement.

Mais la direction avoue aussi des économies, par la non diffusion de programmes par exemple.

Pas de chiffres pour le moment, impossible donc de mesurer les impacts économiques de la crise sanitaire pour le moment.

## La disparition France Ô et France 4

La décision de fermer ou de maintenir ces deux chaînes ne nous revient pas : le gouvernement écrit le cahier des charges de FTV.

## Le chômage partiel

Du chômage partiel à FTV ? Pas sûr. La direction n'y est pas favorable, sauf pour les filiales commerciales FTV Studio / pub et distribution. Mais pour tous les salariés, FTV garantit le maintien de la rémunération à 100% pour les permanents. Les éléments variables de la rémunération sont garantis via le 10<sup>ème</sup> congés payés, versé en fin d'année.

A La Fabrique, où des salariés sont planifiés en « service sans affectation », il n'y a donc pas de chômage partiel.

## Les CDD sans contrat à FTV et le maintien de leur rémunération

Radio France annonce rémunérer ses CDDU / CDD et pigistes réguliers pendant la durée de la crise sanitaire à hauteur d'une moyenne de leur salaire annuel. Initiative que FTV ne reprend pas... estimant que l'assurance chômage doit intervenir, mais précisant tout de même que l'entreprise réfléchit à la mise en place d'un complément sous la forme d'une rémunération.

Quant aux CDD qui devaient travailler sur des fictions, feuilletons ou documentaires : leur activité n'est « que » reportée, les tournages prévus auront bien lieu.

Globalement, les contrats signés avec des CDD, comme les engagements pris avec eux

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)



sont honorés même si l'activité prévue a été annulée ou reportée.

### **Congés, RTT, CET, absences forfaits jours, durée du temps de travail et ordonnances COVID 19**

FTV n'a pas signé d'accord avec les syndicats sur l'imposition de la prise de congés pendant le confinement, et n'a pas l'intention de le faire ; on nous dit aussi que FTV n'obligera personne à poser des jours de RTT, de CET, de récupération ou d'absence forfait jour aux salariés pendant cette période. Concernant les congés prévus mais que le salarié ne souhaite plus prendre, la direction invite les uns et les autres à en discuter avec les chefs de service. Elle en appelle au « civisme » de tous : poser des congés et des absences pendant le confinement, pour ne pas se retrouver avec des compteurs gonflés à bloc, à liquider au deuxième semestre, sur le mode « tous absents en même temps »... D'autant que cette année non plus, pas de report des congés sur 2021.

En revanche... La direction souhaite, une fois la situation redevenue normale et en contrepartie du renoncement à la contrainte pendant le confinement, discuter avec les syndicats de périodes de planification des congés d'ici à la fin de l'année, en compatibilité avec l'activité du deuxième semestre.

Quand à déroger à la durée hebdomadaire du temps de travail, France Télévisions n'y voit pas d'intérêt puisque l'entreprise cherche, au contraire, à limiter les temps de présence sur site de ses salariés.

### **Le droit de retrait**

La direction ne constate pas un recours massif au droit de retrait et a donc décidé d'être souple en la matière : si elle estime toujours qu'il n'est pas justifié, elle ne contestera pas son utilisation en justice.

### **Les projets d'entreprise impactés par la situation actuelle**

Les projets NRCS (News Room Computer System) et Régies automatisées Réseau France 3 (expérimentation prévue à Rouen) sont repoussés.

Le projet de réorganisation de la direction de la communication, lui, est maintenu, les appels à candidature ont été lancés, les salariés peuvent choisir s'ils souhaitent que leur entretien ait lieu pendant le confinement, par visio, ou après, en présentiel.

### **Le fonctionnement des instances**

Le CSE Central souhaite se réunir par visio régulièrement pendant la crise sanitaire, afin d'échanger avec la direction sur l'évolution de la situation et sur les impacts de la crise sur FTV. La commission santé – sécurité et conditions de travail du CSE Central va elle aussi se réunir par visio, sous une forme élargie, avec la participation de représentants des CSSCT des Outre-mer et des organisations syndicales représentatives.

SUIVEZ-NOUS SUR

 @cfdt\_ftv

 /cfdt.ftv

[CFDT-FTV.FR](http://CFDT-FTV.FR)

---

### **Nos Délégués syndicaux centraux**

**Vous souhaitez nous poser des questions ?**

**Contactez-nous au : 01 56 22 88 21**